

## ENVIRONNEMENT



Bureau & Terrain

## Protection de la ressource en eau : impact sur l'activité agricole

*Comment concilier activité agricole et protection de la ressource en eau ?*

### QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivité territoriale souhaitant mettre en place ou réviser un dispositif réglementaire de protection de ressource en eau (captage, puits, barrage)

### POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Analyser l'impact des mesures de protection sur le fonctionnement des exploitations concernées
- Proposer des solutions d'adaptation

### AVEC QUELS RÉSULTATS ?

Aider à la prise en compte des contraintes de l'agriculture et à l'estimation des indemnisations

### NOS ATOUTS

- Connaissances des territoires et des systèmes d'exploitation agricoles
- Connaissances de la réglementation agricole (mise aux normes, épandage...)
- Expertises économique, technique et agronomique indépendantes



## NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Sur la base d'un état des lieux cartographié présentant les caractéristiques agricoles ainsi que les pratiques des agriculteurs du territoire, la Chambre d'Agriculture réalise une simulation de l'impact des mesures de protection et ses conséquences :

- **Perte de surface** épandable, perte de surface pâturable, perte de surface labourable
- **Diminution ou interdiction de fertilisation** organique et/ou minérale
- **Interdiction d'utilisation de phytosanitaires**
- Besoin en **aménagement de points d'abreuvements**

### Analyse des données

- **Évaluation des incidences pour les exploitations concernées** : perte fourragère (volume), réorganisation des rotations de cultures, des pâturages...
- **Comparaison des surfaces épandables** avant et après application des contraintes, sur la base d'un travail cartographique à partir d'un Système d'Information Géographique (SIG)

*Notre méthodologie intègre une validation intermédiaire par un comité de pilotage, ainsi qu'une réunion de rendu aux agriculteurs.*

## LIVRABLES

Rapport papier et CD-ROM

## NOS RÉFÉRENCES

Captages Grenelle Unias et Balbigny (2012 - 2013), Saint Héand (2012), Barrage des Plats (St Genest Malifaux) et barrage de l'Échappe (St Just Malmont), Ville de Firminy (2009 et 2010), Roche en Forez (2006), St Bonnet les Oules (2003), Chamboeuf (2003), Unias-Craintilleux-Veauchette (2002), SIVAP (2000 à 2002).

## CONTACT

SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

### LES INTERVENANTS :

#### Un chef de projet :

interlocuteur unique des collectivités avec en appui une **équipe pluridisciplinaire**, composée de :

- Conseillers référents en systèmes d'exploitation
- Un technicien SIG

#### DURÉE :

**De 4 à 8 mois**, selon le nombre d'exploitations impliquées et les besoins de la collectivité.

#### TARIFS :

**Tarif et conditions de vente sur demande**

**Prestation largement subventionnée par les structures publiques**

### Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

### 3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : [cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr) [www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr)

